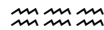


Département du Haut-Rhin
Arrondissement de COLMAR-RIBEAUVILLÉ
Commune d'EGUISHEIM

PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **1^{er} septembre 2022**
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2^{ème} Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Véronique HELE, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marie-Pascale STOEESLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Christian BEYER (à compter du point n° 5) et Alexandra WEBER-HINZ.

Absents excusés : MM. Marc NOEHRINGER, Yves SCHOEBEL, Mmes Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK et Eliane WARTH.

Quorum : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Procurations :

M. Marc NOEHRINGER a donné procuration à M. Patrick HAMELIN
M. Yves SCHOEBEL a donné procuration à Mme Carmen REBOREDO
Mme Régine SORG a donné procuration à Christian BEYER
Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK a donné procuration à M. Denis KUSTER
Mme Eliane WARTH a donné procuration à M. Léonard GUTLEBEN

Date de convocation : 26 août 2022

Lieu de la réunion : salle des séances de la mairie, 21 Grand'rue

Ordre du jour de la séance :

L'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal est le suivant :

1. Procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 5 et 19 juillet 2022 ;
2. Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire par le Conseil municipal ;
3. Personnel communal ;
4. Affaires cynégétiques ;
5. Affaires foncières et dossiers de voirie ;
6. Rapports annuels 2021 du service de l'assainissement et de structures intercommunales ;
7. Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales ;
8. Divers.

- - -

M. le Maire salue cordialement les membres présents, le public et Mme Hélène BLEGER, correspondante de la presse locale.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion, il évoque d'emblée la récente 60^{ème} Fête des Vignerons, et fait part de ses premières impressions à son propos.

Il se réjouit en particulier que ce fut une édition réussie, et finalement relativement calme, sans l'étiquette de « grande beuverie » qui a pu être accolé par le passé à cette fête, notamment le samedi soir – certes, au prix d'une fréquentation en sérieuse baisse d'environ 30 %.

L'on peut se déclarer surtout soulagé que la commune ait échappé aux orages tombés en fin d'après-midis à quelques kilomètres à peine, mais il est indéniable que ces conditions météorologiques incertaines ont pu dissuader nombre de visiteurs potentiels et expliquer ce réduit inférieur aux attentes.

M. le Maire tient à souligner que cette fête était belle, grâce à l'implication de toutes les associations (qui se sont déclarées généralement satisfaites de leurs recettes, après deux années difficiles où elles manquaient), des viticulteurs, ou encore des services communaux.

L'organisation sérieuse est le point fort de cette fête, relève-t-il, comme en témoigne le très faible nombre de remarques négatives émises durant la récente réunion de débriefing.

Il estime à environ 400 le nombre de personnes mobilisées pour l'événement. Il est clair que la coupure liée à la pandémie n'a guère aidé cette année, il a fallu « relancer la machine », mais cet obstacle est à présent surmonté.

Il déclare accepter et assumer la lourde responsabilité, au regard des autorités, de l'organisation d'un tel événement, qu'il partage surtout avec le président du comité des fêtes, M. Christian BEYER.

Toutefois, il indique qu'il entend également la partager avec les responsables des stands, tous ayant, à leur niveau aussi, leur part de responsabilité dans la sécurité des festivités, dont tous, au final, bénéficient.

Il est relevé à ce propos que, pour la première fois cette année, la présence de la gendarmerie a nécessité un conventionnement, et donc a conduit le comité des fêtes à devoir payer pour s'assurer de sa présence.

Durant les contrôles d'alcoolémie opérés aux abords de la fête, les forces de l'ordre mobilisées ont relevé 22 dépassements de la limite autorisée, dont 12 délictuels, ces derniers ayant conduit à une rétention du permis de conduire.

Rappelant l'apport d'IZYDRIVE, qui raccompagne dans leur propre véhicule les personnes ayant trop profité de la fête, M. le Maire exprime préférer que ceux-ci aient été contrôlés et interceptés, plutôt qu'impliqués dans un accident un peu plus loin.

Puis, il exprime publiquement toute l'estime qu'il porte à M. Christian BEYER, et se remémore les conditions particulières dans lesquelles tous deux avaient « hérité » de cette fête, à l'issue des élections municipales de 2008, moment où la question de poursuivre ou de mettre un terme à l'organisation de cette fête était sérieusement posée.

Son point fort, pour M. le Maire, ce qui la rend si singulière, réside dans le fait qu'elle permet de faire vivre pleinement les relations avec les villes jumelées et celles signataires de pactes d'amitié, dont les représentants ont tous grandement apprécié ces retrouvailles, cette année.

L'événement a été rehaussé, soixantième anniversaire oblige, par la présence d'un ministre, M. Olivier BECHT, ministre délégué en charge notamment du commerce extérieur, en visite officielle et non privée ou amicale, ce qui a conduit à des préparatifs et à un déploiement de forces de sécurité supplémentaires, dont des hommes en civil dimanche matin, place du château St-Léon, signale M. le Maire.

Initialement prévu, M. Marc FESNAUD, ministre de l'Agriculture, qui avait envisagé, en marge de la visite qu'il projetait, à laquelle il a dû renoncer pour l'heure, de recevoir les représentants de l'agriculture de montagne au lycée horticole de WINTZENHEIM, et les représentants de la profession viticole à EGUISHHEIM, devrait néanmoins tenir ces rencontres ultérieurement.

M. le Maire conclut en adressant ses remerciements au Conseil municipal, dont les membres sont tous impliqués, à une place ou à une autre, dans les préparatifs et dans la réussite de la fête.

POINT 1 : Procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 5 et 19 juillet 2022

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 5 et 19 juillet 2022 sont approuvés à l'unanimité, sans observations.

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire par le Conseil municipal

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 3 du 10 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE des décisions suivantes prises par M. le Maire dans l'exercice des délégations qui lui ont ainsi été confiées :

En termes de commande publique :

Objet : Avenant n° 1 à la mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la rue des Trois Châteaux et de l'impasse route de Wettolsheim : suppression de la prestation de maîtrise d'œuvre se rapportant à l'aménagement du sentier piétonnier rue des Fleurs-route de Wettolsheim

Co-contractant : Cabinet COCYCLIQUE, 68360 SOULTZ

Montant : - 1 050,00 € HT

Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre : 4 750,00 € HT

Objet : mission complète de maîtrise d'œuvre – aménagement de la rue Pasteur, avec dissimulation télécom, réfection de l'éclairage et coordination avec le bureau d'études du syndicat Territoire d'Energie Alsace pour la dissimulation basse tension

Co-contractant : Cabinet COCYCLIQUE, 68360 SOULTZ

Montant : 8 950,00 € HT

Objet : avenant n° 2 au marché d'aménagements de voirie 2019 (entrées Nord et sud-ouest d'agglomération, carrefour de l'école élémentaire, extrémité Nord de la rue du Tokay), introduisant au marché les modifications suivantes :

- Ajout d'un trottoir et prolongation du projet place Charles de Gaulle ;
- Optimisation des matériaux et ajustement du prix des matériaux en raison de l'interruption du chantier durant deux ans ;
- Prolongation du délai d'exécution du marché suite aux différentes interruptions de chantier (intervention du S.I.E.P.I., pandémie de Covid-19 : impossibilité de faire les travaux durant deux ans, phasage restreint) ;
- Introduction d'une série d'une douzaine de prix nouveaux de fournitures et prestations non prévues initialement

Co-contractant : PONTIGGIA, 68180 HORBOURG-WIHR

Montant de l'avenant n° 2 : 11 043,55 € HT

Montant définitif du marché (hors révisions de prix) : 309 104,80 € HT

En termes d'indemnités d'assurance :

Objet : règlement d'un sinistre de type dommage électrique ayant affecté en 2021 plusieurs caméras du parking de la mairie

Montant perçu : 2 284,80 €, pour un sinistre d'un coût de 3 982,79 € TTC, vétusté d'environ 20 % et franchise de 1 000,00 € déduites.

En termes d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

Vente du véhicule Kangoo de la police municipale : suite à la réforme du véhicule, jugé par la commune économiquement non réparable, et sur proposition de l'intéressé, il a été cédé au prix de 300,00 € à M. Régis RIGAUD.

POINT 3 : Personnel communal

3-1 : Projet de recrutement d'un agent administratif pour surcroît temporaire d'activité

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment le 1° de son article L. 332-23 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Vu sa délibération n° 5-2 du 4 mai 2022, portant création d'un emploi temporaire d'agent administratif avec effet jusqu'au 16 septembre 2022 ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Sur rapport de M. le Maire, et compléments explicatifs apportés par M. Patrick HAMELIN ;

Considérant que la commune est confrontée à un besoin de personnel temporaire au sein du service administratif pour une durée légèrement supérieure à la période initialement anticipée ;

Considérant qu'il convient de ce fait de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 31 heures zéro minutes (soit 31,00/35^{èmes}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ DÉCIDE :

Article 1^{er} : À compter du 17 septembre 2022, et jusqu'au 30 septembre 2022 inclus, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est créé, à raison d'une durée hebdomadaire de 31 heures zéro minutes (soit 31,00/35^{èmes}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité ;

Article 3 : M. le Maire est autorisé à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 4 : Les crédits nécessaires seront repris au budget de la commune.

3-2 : Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques

Le Conseil municipal,

Sur rapport de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la commune ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de responsable des services techniques relevant des grades de :

- Agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe ;
- Technicien ou technicien principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe ;

à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35,00/35^{èmes}), compte tenu des besoins d'encadrement requis à la tête du service technique ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE :

- À compter du 1^{er} décembre 2022, un emploi permanent de responsable des services techniques, relevant des grades suivants :

- Agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe ;
- Technicien ou technicien principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe ;

à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35,00/35^{èmes}), est créé ;

- M. le Maire est chargé de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;
- M. le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;
- La nature des fonctions est la suivante :
 - Direction opérationnelle, supervision, encadrement et management du service technique ;
 - Structuration du service, professionnalisation des procédures au sein du service ;
 - Gestion des ressources et des moyens du service ;
 - Suivi de la maintenance et de l'entretien technique du patrimoine, des matériels et infrastructures communaux ;
 - Préparation, planification, direction, suivi et contrôle des travaux et interventions ;
- Niveau de recrutement : baccalauréat au minimum ;
- Niveau de rémunération : statutaire, complété du régime indemnitaire en vigueur au sein de la commune, ou, dans le cas de contractuels, déterminé par équivalence avec les grilles statutaires, en fonction de l'expérience, des compétences et du niveau de diplôme ;
- M. le Maire est chargé de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;

⇒ PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à M. le Préfet du Haut-Rhin ;
- à M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

POINT 4 : Affaires cynégétiques

Le Conseil municipal,

Vu le courrier en date du 5 août 2022, par lequel M. Pierre WENGER, président de l'association de chasse d'Eguisheim, titulaire du lot de chasse n° 3, sollicite l'agrément d'un nouveau sociétaire, en la personne de M. Thomas WINTERHALTER, de nationalité allemande, demeurant à WITTNAU, en Allemagne ;

Vu les pièces du dossier, apparaissant complet et ne présentant pas d'anomalie particulière, déposées à l'appui de cette demande ;

Considérant que l'intéressé est connu de longue date des autres membres de l'association, jusqu'à présent en tant qu'invité régulier ;

Considérant que les conditions édictées au cahier des charges des chasses communales en vigueur (notamment la distance de la résidence par rapport au lot de chasse et le nombre maximal de sociétaires) sont respectées ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ DÉCIDE d'agréer M. Thomas WINTERHALTER en tant que nouveau sociétaire de l'association de chasse d'Eguisheim, titulaire du lot de chasse n° 3 ;
- ⇒ CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération au président de l'association de chasse et de délivrer au nouveau sociétaire le document lui tenant lieu d'agrément.

M. Christian BEYER arrive en séance

POINT 5 : Affaires foncières et dossiers de voirie

5-1 : Projet d'abandon de l'aménagement du sentier piétonnier rue des Fleurs – route de Wettolsheim

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Denis KUSTER :

- Indiquant se résigner, à contrecœur, à l'issue de la réflexion préparatoire menée par le maître d'œuvre COCYCLIQUE, et à l'issue d'une nouvelle visite des lieux, à proposer l'abandon du projet d'aménagement du sentier piétonnier reliant la rue des Fleurs à la route de Wettolsheim (section 10 parcelle n° 121), au motif de l'étréitesse excessive de son emprise (à peine 80 cm utilisables), sans compter les murets, grillages, ou la végétation, qui rendrait les croisements ou l'évolution de poussettes

impossibles, d'autant que cette très faible largeur l'aurait de toute manière condamné à être peu agréable au passage ;

- Estimant en effet très improbable de parvenir à un accord à une cession à la commune d'emprises qui seraient nécessaires à l'élargissement, sans lequel aucun aménagement correct ne peut être envisagé ;
- Détaillant, avec M. le Maire, la proposition alternative de la municipalité, qui consiste à vendre aux riverains l'emprise dudit chemin, au droit de leurs propriétés, et d'en affecter le produit à l'aménagement d'un autre sentier piétonnier, bien plus intéressant et davantage fréquenté, à savoir le « chemin des poules », qui relie la Grand'rue à la rue des Fleurs ;

Entendu d'autre part les précisions complémentaires de M. André MERCIER, soulignant la disproportion manifeste entre l'estimation financière de l'opération, s'élevant au bas mot à quelque 30 000,00 €, et, en effet, le probable faible nombre d'utilisateurs ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE l'abandon de ce projet d'aménagement dudit sentier, au motif des difficultés d'ordre technique exposées, qui induiraient un coût disproportionné par rapport à l'usage et aux avantages qui seraient attendus d'une mise en valeur de ce sentier ;
- ⇒ APPROUVE la perspective d'une mise en vente aux riverains des emprises dudit sentier, dont les modalités et conditions financières sont pour l'heure renvoyées, pour propositions, au comité consultatif « Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme ».

5-2 : Demande de classement en domaine public d'une parcelle rue du Tokay

Le Conseil municipal,

Vu le courriel en date du 2 août dernier émanant d'un notariat, chargé d'un dossier dans la commune, par lequel est sollicitée l'intégration au sein du domaine public de la parcelle n° 226 en section 11 ;

Considérant qu'il s'agit d'une parcelle actuellement propriété communale, acquise voici une trentaine d'années, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Tokay et de l'alignement alors mis en œuvre, qui n'a simplement encore jamais été versée au domaine public, comme c'en est pourtant la vocation ;

Considérant que rien ne semble justifier de s'y opposer, et qu'il en va de même d'une série d'autres parcelles de la même rue, dont la situation pourrait également être pareillement régularisée, à savoir les parcelles n° 145, 219, 221, 222, 225, 235, 236, 239, 241, 243, 245 sises en cette même section 11 ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ PRONONCE le classement des parcelles communales suivantes dans le domaine public communal ;

Parcelles n° 145, 219, 221, 222, 225, 226, 235, 236, 239, 241, 243, 245 sises en section 11 ;

⇒ DEMANDE au service des impôts fonciers la mise à jour en ce sens du plan cadastral, à la faveur d'une prochaine modification.

5-3 : Projet d'aménagement futur de voirie rue Pasteur – travaux préliminaires d'enfouissement de lignes électriques aériennes

Le Conseil municipal,

Considérant l'inscription de l'aménagement global de la rue Pasteur à un programme de futurs travaux communaux de voirie, devant si possible se concrétiser en 2023, auquel travaille déjà un maître d'œuvre, en l'occurrence le cabinet COCYCLIQUE ;

Considérant que cette opération devra s'accompagner de l'enfouissement du réseau électrique aérien basse tension, ce dont le syndicat Territoire d'énergie Alsace se chargerait, au travers d'une mission confiée à l'un de ses prestataires, pour un coût prévisionnel d'environ 70 000 € HT, dont seuls 60 % seraient refacturés à la commune, le reste étant pris en charge par ledit syndicat, selon son mode de fonctionnement habituel en la matière ;

Considérant qu'afin de pouvoir se lancer dans une telle démarche, le syndicat a besoin d'un engagement formel de la commune, au travers d'une délibération confirmant son intention de procéder à ces travaux ;

Vu le plan prévisionnel des travaux d'enfouissement projetés et l'estimation sommaire desdits travaux, détaillés à l'assemblée par M. André MERCIER, délégué de la commune au syndicat ;

Entendu les explications complémentaires apportées par ce dernier, précisant notamment que les crédits disponibles au syndicat sont très contraints, vu les importantes sollicitations d'autres collectivités, et qu'il est dès lors souhaitable de se prononcer au plus vite ;

Après délibération,

⇒ APPROUVE le plan prévisionnel des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension de la rue Pasteur et l'estimation sommaire présentée par le syndicat au titre de cette opération, s'élevant à 70 330,00 € HT ;

- ⇒ PREND ACTE des modalités attendues, s'agissant de la répartition financière de cette opération (60 % commune, 40 % syndicat) ;
- ⇒ PREND l'engagement de porter les crédits nécessaires, en temps utile, au budget communal, l'opération étant pour l'heure envisagée courant 2023 ;
- ⇒ PREND ACTE des remarques complémentaires de M. le Maire, soulignant qu'il serait éminemment souhaitable désormais, pour tous les futurs chantiers communaux de voirie, d'enfouir simultanément les réseaux secs aériens, et de M. Christian BEYER, invitant à s'assurer que le Syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill est bien tenu informé de l'avancement de ce projet, ce qui est le cas, lui est-il confirmé.

POINT 6 : Projet d'aménagement du parking de la rue des Trois Châteaux

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2022, et notamment sa section d'investissement ;

Vu le plan prévisionnel d'aménagement du parking de la rue des Trois Châteaux, au stade PRO de maîtrise d'œuvre, que M. Denis KUSTER, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente à l'assemblée, précisant notamment :

- qu'il porte sur une réorganisation du stationnement, afin d'optimiser le nombre d'emplacements ;
- qu'il inclut des améliorations du système de gestion des eaux pluviales ;
- que ses finitions de surface seront réalisées en enrobés rouge qui, outre son aspect nettement plus esthétique davantage en accord avec le patrimoine bâti local, permet en outre de minimiser, souligne-t-il en réponse à une interrogation de M. Christian BEYER, l'effet d'îlot de chaleur souvent généré par des enrobés noirs ;

Considérant que ce projet, dont la part travaux seule est évaluée à 67 931,50 € HT (hors maîtrise d'œuvre et frais annexes), inscrit au budget 2022, dont les préparatifs sont en cours et dont la concrétisation est attendue pour fin d'année, est potentiellement susceptible de bénéficier d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace, en charge de la répartition du produit des amendes de police ;

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le projet d'aménagement du parking de la rue des Trois Châteaux tel que conçu par le maître d'œuvre et présenté en séance par M. KUSTER, s'élevant à un coût prévisionnel, s'agissant des seuls travaux, de 67 931,50 € HT, frais de maîtrise d'œuvre et autres frais annexes en sus ;
- ⇒ ATTESTE de l'inscription de l'opération au budget primitif 2022 de la commune ;

⇒ SOLLICITE de la C.E.A. une subvention, la plus élevée possible, au titre de la répartition du produit des amendes de police, M. le Maire étant chargé de faire déposer le dossier auprès des services concernés.

POINT 7 : Rapports annuels 2021 du service de l'assainissement et de structures intercommunales

7-1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement – exercice 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-5, imposant aux collectivités concernées la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, à présenter annuellement à l'assemblée délibérante dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné ;

Vu le projet de rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, ci-annexé, destiné à permettre d'informer les usagers du service ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ ADOPTE le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif, sans observations particulières ;

⇒ PREND ACTE de la mise en ligne du rapport et de la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, les principaux indicateurs de performance étant, de même, publié sur le SISPEA (système d'information de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

7-2 : Rapport annuel 2021 – Territoire d'énergie Alsace

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39, lequel prévoit, pour les établissements publics de coopération intercommunale tels que Territoire d'Énergie Alsace (anciennement dénommé syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin), la communication d'un rapport annuel aux conseils municipaux de ses communes membres ;

Vu le rapport d'activité 2021 établi par Territoire d'Énergie Alsace, adopté par son comité syndical le 14 juin 2022 ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ PREND ACTE, sans observations particulières, de ce document, et de la remarque de Mme Hélène ZOUINKA au sujet de l'étendue de la connaissance qu'a la commune de ses dépenses énergétiques, le contexte économique actuel faisant nécessairement tendre aux économies – celles-ci sont connues et suivies, lui est-il répondu.

7-3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill – exercice 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39, lequel prévoit, pour les établissements publics de coopération intercommunale tels que syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill, la communication d'un rapport annuel aux conseils municipaux de ses communes membres ;

Vu le rapport d'activité 2021 établi par le syndicat, adopté par son comité syndical le 29 juin 2022 ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ PREND ACTE de ce document, et des remarques suivantes émises au cours de son examen :

- M. Léonard GUTLEBEN, délégué, souligne la bonne qualité de l'eau ;
- Appréciation à laquelle M. Christian BEYER, également délégué de la commune au syndicat, apporte pour sa part un bémol :
 - En regrettant une tendance certaine à la dégradation, du point de vue de la teneur en nitrates ;
 - En soulignant que de nombreuses substances ne sont jamais analysées ;
 - Déclarant cependant, a contrario, très appréciable la conservation du caractère non chloré de l'eau distribuée (hors cas de contaminations ponctuelles).

POINT 8 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Comité consultatif Patrimoine communal – autorisations d'urbanisme

Son président, M. Denis KUSTER, fait un tour d'horizon des chantiers estivaux.

S'agissant tout d'abord de la rénovation et de la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire, il déclare avoir apprécié l'efficacité des entreprises mobilisées pour

ce gros chantier, bien préparé et suivi, et dont le calendrier, contraint du fait du nécessaire respect du temps scolaire, a été respecté.

Comme c'était prévu, tout a été mené à bien, à l'exception des plantations, qui n'interviendront que durant les congés scolaires de la Toussaint.

En attendant, un géotextile sur la terre laissée à nue a été mis en œuvre, revêtu d'écorce concassée, pour éviter que de la boue ne se répande sur le revêtement de la cour.

Une réunion se tiendra en octobre pour le choix des plantes et de l'arbre, précise-t-il.

À ce propos, M. Patrick HAMELIN relaie aux élus une remarque entendue, selon laquelle certains trouvent dommage de cacher la belle façade de l'école, aujourd'hui rénovée.

M. KUSTER expose ensuite à l'assemblée une difficulté survenue avec une exploitation viticole voisine de la cour, celle de MM. Paul et Michel GINGLINGER.

Par un récent courrier, tous deux jugent la visibilité de leur cave depuis la rue des Trois Châteaux très fortement affectée par l'implantation choisie pour le préau installé.

Interrogés quant à la tardiveté de leurs remarques, en toute fin de chantier seulement, sans que rien ne le laissait entrevoir précédemment, il a été répondu qu'ils n'avaient pas d'emblée mesuré l'incidence visuelle qu'aurait cet abri.

À leur demande, le fournisseur est questionné pour le chiffrage d'une adaptation de l'abri, par une découpe verticale appropriée sur le fond de ce dernier. Le coût d'une telle intervention sera vraisemblablement sans doute élevé, que les plaignants se déclareraient, le cas échéant, prêts à prendre à leur charge.

M. Patrick HAMELIN fait quant à lui observer que les arbres de la cour bouchaient déjà, à eux seuls, la visibilité de la propriété considérée.

À l'inverse, comprenant la réaction des GINGLINGER, au regard notamment de la clientèle de passage, Mme Alexandra WEBER-HINZ suggérerait l'installation de plantes grimpantes pour habiller l'abri une fois celui-ci modifié - qui présenteraient toutefois l'inconvénient d'assez rapidement, sans doute, finir par boucher à nouveau l'ouverture éventuelle de son fond, lui est-il répondu.

M. Christian BEYER, qui souhaiterait pouvoir prendre connaissance des termes du courrier réceptionné en mairie, fait preuve également de compréhension au sujet de la tardiveté de la réaction de ces riverains, qui ont pu, en effet, ne pas nécessairement réaliser très rapidement l'impact que pouvait avoir cet abri, et estime qu'en effet celui-ci aurait pu être installé de l'autre côté de la cour, où il lui semblerait d'ailleurs plus efficace.

Mme Hélène ZOUINKA suggère, pour sa part, d'envisager la pose d'une enseigne supplémentaire. Dans le même ordre d'idée, M. KUSTER souligne qu'une enseigne existante pourrait également éventuellement être déplacée.

Au final, dans ce dossier, pour M. Denis KUSTER et M. le Maire, la porte reste à ce stade ouverte à un éventuel compromis.

Puis, M. KUSTER poursuit son intervention en abordant le sujet du chantier entrepris à l'école maternelle et au centre périscolaire, durant l'été, à savoir la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des deux établissements.

Egalement presque achevé, il ne reste que de menues finitions, qui peuvent aisément être entreprises durant le temps scolaire. Dans l'ensemble également globalement satisfaisant, le déroulement de l'opération a cependant été un peu plus laborieux, reconnaît-il, certaines des entreprises intervenantes ayant fait prendre du retard. La qualité de la supervision et de suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre a également pu avoir une incidence, estime pour sa part Mme Hélène ZOUINKA.

Soulignant que l'essentiel des travaux, en dépit de leur coût conséquent, est au final peu visible, M. KUSTER relève néanmoins que l'association périscolaire les P'tits Loups a fortement apprécié les améliorations acoustiques dans les locaux tenus à sa disposition.

Comité consultatif Affaires scolaires

Mme Hélène ZOUINKA, qui préside le comité, rend compte de la rentrée des classes, ce jour.

Tout s'est bien passé, indique-t-elle. Les premiers échos reçus sont positifs, s'agissant de la cour de l'école élémentaire, qui semble appréciée de ses usagers principaux. Les craintes qu'elle avait pu nourrir à propos de la dimension des espaces d'évolution des enfants, quelque peu réduits du fait des zones de plantation nouvelles, se sont apaisées.

Elle signale que deux nouvelles enseignantes stagiaires sont accueillies dans l'établissement, dans lequel sont scolarisés, aux dernières nouvelles, 86 élèves à ce jour, ce nombre devant encore en principe, sous peu, évoluer à la hausse d'une unité.

Seul petit incident pouvant être déploré, un tableau blanc informatique, pourtant neuf, s'est révélé dysfonctionnel, ce à quoi il devrait rapidement pouvoir être remédié.

Mme Sonia HAAS, nouvelle directrice, a d'autre part pris le relais, à l'école maternelle, de Mme MAYER-GINGLINGER. Elle s'est déclarée très satisfaite des travaux entrepris durant l'été.

43 enfants sont accueillis en maternelle à ce jour, ajoute-t-elle, ce nombre demandant également encore confirmation.

Comité consultatif Culture

Mme ZOUINKA, présidente du Comité consultatif Culture, rappelle aux élus le prochain événement culturel programmé dans la commune, à savoir la représentation, le

30 septembre prochain, d'une nouvelle pièce de la Comédie de COLMAR, « rêver Molière », qui sera du reste créée à EGUISHHEIM.

Celle-ci sera précédée par la présence des artistes, toute la semaine considérée, durant laquelle des possibilités d'échanges sont prévus.

Comité consultatif Tourisme

Mme Carmen REBOREDO, qui coordonne les préparatifs du nouvel événement festif communal, la fête du vélo dénommée Happy'Cyclette du 18 septembre prochain au complexe sportif la Tuilerie, rend compte de l'avancement de ses préparatifs.

La manifestation prend forme, l'affiche et le flyer sont désormais disponibles, précise-t-elle.

Elle rappelle les grandes orientations poursuivies pour cet événement, voulu aussi bien ludique, mais aussi utile, des ateliers portant sur la prévention routière, ou des informations sur les possibilités et modes de déplacement doux, notamment vers COLMAR, étant prévus.

Quatre parcours ont ainsi été préparés, pouvant être découverts en groupe (deux départs, matin et après-midi) avec des signaleurs, ou seul ou en famille, les circuits, balisés, étant téléchargeables sur téléphone portable, par des QR-CODES. Elle souligne qu'elle a veillé à éviter au maximum le dérangement des habitants et les fermetures de rues.

De nombreux partenaires seront présents, poursuit-elle, permettant, entre une multitude d'autres possibilités, la découverte et la pratique de vélos rigolos, de vélos électriques avec l'entreprise locale Alsa Cyclo Tours, ou encore une animation de « vélo-smoothie », permettant de répondre aux attentes des petits et des grands.

Des associations locales sont également mobilisées : une buvette sera tenue par le Foyer-club Saint-Léon, Exa Team Monocycle se présente pour des démonstrations et essais de monocycle, ainsi que pour proposer des tartes flambées et des gaufres.

Elle lance un dernier appel à la mobilisation de toutes les énergies pour un coup de main attendu lors mise en place le jour J.

Groupe de travail – Marché hebdomadaire

Mme REBOREDO poursuit ensuite son intervention en abordant le sujet du marché hebdomadaire, et en dresse un premier bilan, satisfaisant pour les exposants, pour la plupart contents, et ayant déjà, pour certains, développé une clientèle d'habitues.

Elle indique que plusieurs d'entre eux ont fait part de leur souhait de voir le marché prolongé, certains envisageant même une poursuite de son organisation jusqu'à la fin d'année.

Il est toutefois relevé que des conditions météorologiques pluvieuses rendraient l'allée boueuse, et donc le marché peu engageant.

Une telle prolongation concernerait environ 6 ou 7 exposants susceptibles d'être intéressés.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ APPROUVE l'éventualité de la prolongation de la tenue du marché jusqu'au 22 novembre 2022 inclus.

Comité consultatif Finances – énergies et eau potable

M. Patrick HAMELIN, son président, annonce être en train de réfléchir à une prochaine réunion, qui serait spécifiquement consacré à la sobriété énergétique au niveau communal.

Il ambitionne de parvenir à modifier de nombreuses habitudes, en n'hésitant pas à innover, et par exemple, au travers de la Lettre du Maire, de faire passer une dizaine de recommandations.

Approuvant une telle démarche, M. Christian BEYER appelle cependant à ne pas se focaliser exclusivement sur les seules énergies, mais à étendre la réflexion à l'eau, qui doit aussi être économisée.

Son intervention amène M. le Maire à élargir le débat, en l'ouvrant à la sécheresse et à ses conséquences.

Il signale ainsi avoir été destinataire de félicitations, mais aussi de critiques, pour l'enlèvement plus précoce que d'ordinaire des auges, en amont de la fête des vigneron, les critiques se fondant sur le motif que ces auges évitent bien souvent le stationnement de véhicules, ce qui n'a donc pas été aussi simple durant la période où les auges n'étaient pas en place. Il déplore vivement, à ce propos, l'incivilité persistante de nombreux automobilistes.

Il se déclare favorable à mener la réflexion sur les énergies proposées par M. HAMELIN, et plus largement, à revoir le fleurissement, à s'orienter vers la récupération des eaux pluviales, et à retenir des essences moins consommatrices, en s'appuyant sur les magazines spécialisés auxquels la commune est abonnée, sources de beaucoup d'idées pour tendre vers un fleurissement différent. Il attend du service technique des propositions.

Mme Véronique HELE attend également que ces sujets soient évoqués lors d'un prochain comité consultatif Environnement, développement durable, espaces verts et fleurissement.

Penser autrement, expliquer davantage la démarche menée, introduire une progressivité dans les évolutions, sont autant de pistes proposées respectivement par Mme Marie-Pascale STOESSLE, M. Christian BEYER et Mme Véronique HELE. Tous trois estiment que le public est prêt à comprendre une moindre profusion de fleurs, pour peu, souligne Mme STOESSLE, que les jurys, et notamment celui des villes et villages fleuris, partagent cette philosophie, sans quoi il y aurait risque, pour la commune, d'être pénalisée.

Il s'agira en effet, confirme M. le Maire, d'être très pédagogique dans le prochain dossier « 4 fleurs », qui devra expliquer les pratiques, et les changements initiés ou mis en œuvre.

Cette question de la ressource en eau est essentielle pour M. Léonard GUTLEBEN, pour qui le problème, s'il explose aujourd'hui aux yeux de tous, existe en réalité depuis de nombreuses années, ce dont peu de personnes avaient pris conscience. Il rend chacun attentif aux 60 m³ de volume d'eau, prélevée sur le réseau d'adduction en eau potable, nécessaire à l'arrosage, chaque semaine, en saison. La file d'attente et le débit réduit sur le point d'eau de la rue Porte Haute n'ont en effet pas permis d'utiliser autant qu'habituellement cette ressource, cette année, précise-t-il par ailleurs.

Mme Alexandra WEBER-HINZ estime que d'autres remises en cause d'habitudes ancrées de longue date dans les esprits devront intervenir, et propose ainsi, par exemple de ne plus mettre autant en avant les géraniums lors de la vente groupée organisée annuellement par la commune.

M. Christian BEYER doute que cette nécessaire évolution vers une économie de l'eau ait présidé à la conception du futur mur végétalisé au cimetière. Cependant, M. le Maire lui rappelle que sa conception est le fruit de la réflexion d'un paysagiste ayant obtenu la distinction de Meilleur Ouvrier de France, ce qui est en soi un gage de qualité.

M. BEYER reçoit l'appui, à ce propos, de Mme Marie-Pascale STOESSLE, qui se demande si le projet d'extension du cimetière, dans son ensemble, ne devrait pas être plus globalement revu.

Enfin, M. HAMELIN anticipe les questions nouvelles qui ne vont pas manquer de se poser, comme celles ayant trait à au maintien ou non de l'éclairage de Noël, et si oui, dans quelles proportions par rapport à l'accoutumée. M. GUTLEBEN est à d'avis, à ce propos, de les limiter au seul centre-ville, sans que la position adoptée ne soit pour l'heure encore arrêtée.

Comité consultatif Voirie rurale

Son président, M. Christian BEYER, signale la réfection récente de chemins ruraux du vignoble, la semaine dernière, soit juste avant le début des vendanges, sous la houlette de l'entreprise HABECKER.

La présence de cette entreprise a été l'occasion également de procéder au curage d'un certain nombre de dessableurs, poursuit-il.

Enfin, il signale que le broyage des talus de bords de route vient également de débiter.

Il se déclare quelque peu décontenancé par les modalités de l'intervention du prestataire actuel, dont il ne comprend pas la logique. M. GUTLEBEN, rappelant de précédentes interventions déjà peu satisfaisantes, rappelle que l'intéressé est déjà sur la sellette, et ses résultats seront surveillés de très près avant que ne lui soient confiés de nouveaux travaux similaires à l'avenir.

Fête des Vignerons – Comité des Fêtes

En fin de séance, un tour d'horizon plus complet de la récente édition 2022 de la Fête des Vignerons est dressé par M. Christian BEYER, président du Comité des Fêtes.

Ce dernier relève ainsi que près de 40 personnes ont pris part au récent débriefing de l'événement, lequel a rassemblé, la veille, tous les services impliqués dans son organisation.

Il souligne avec satisfaction combien cette fête est appréciée des visiteurs, et n'a par ailleurs suscité que peu de remarques négatives des habitants, cette année.

Comme le précise M. Patrick HAMELIN, l'on pouvait douter, après l'interruption de trois ans liée à la crise sanitaire, de la mobilisation des bénévoles, mais ils étaient bel et bien présents le jour J, en dépit de vendanges précoces qui, rappelle M. BEYER, ont compliqué l'organisation, en conduisant de fait à une moindre disponibilité des viticulteurs.

Les professionnels de bouche intervenant dans la fête donnent également toujours leur maximum, et M. BEYER se réjouit que, comme eux, tout le monde ait, à l'occasion de ces festivités, à cœur de présenter le village sous son meilleur angle.

À ses remerciements, il associe et donne un coup de chapeau particulier à M. André MERCIER, qui a joué un rôle d'autant plus important cette année qu'il a dû accompagner une transition à la tête de l'entreprise d'électricité mobilisée pour l'événement.

Il salue également l'implication des services municipaux, en dépit d'inquiétudes qui s'étaient fait jour en interne à ce propos.

Pour lui, cette fête des Vignerons a donc toujours toute sa place dans le programme des animations locales, et surtout a du sens, dans une cité comme EGUISHHEIM.

Le capitaine CHERREY, l'interlocuteur principal des organisateurs au niveau du S.D.I.S., lui disait, confie-t-il, qu'il ne voyait une telle mobilisation autour d'un événement festif dans aucune autre collectivité.

Le bilan strictement numérique est cependant un peu décevant, convient M. BEYER, avec un nombre d'entrées moindre que par le passé, de l'ordre de – 30 % environ. Il ne cache pas, comme chacun l'aura relevé et que cela a été évoqué en introduction de séance, que la fréquentation a pu pâtir des conditions météorologiques fraîches et humides,

notamment samedi, tout en convenant que le pire a heureusement été évité au regard des forts orages, localisés, ayant causé de très gros dégâts dans des communes géographiquement peu éloignées.

Pour autant, Mme Alexandra WEBER-HINZ estime que la fréquentation moindre a bénéficié à l'ambiance de la fête, bien plus agréable que par le passé, a-t-elle trouvé.

M. BEYER reconnaît lui-même, en effet, une visible évolution dans le public accueilli, le samedi soir, qui était plus âgé, avec une majorité de trentenaires, là où les adolescents et les jeunes adultes constituaient l'essentiel de la fréquentation habituellement.

Sur le plan du bilan du poste de secours, une seule hospitalisation a été nécessaire, pour une blessure à la gravité relative (luxation de l'épaule). Corrélativement à la moindre fréquentation, seules 22 interventions de la Croix rouge ont été nécessaires cette année, au lieu d'une soixantaine voici peu d'années encore.

Indépendamment des recettes des entrées, de bonnes surprises financières ont été constatées du point de vue des insertions dans les livrets de la fête, ou encore de la buvette tenue par le Comité des fêtes, se félicite M. BEYER.

M. Jean-Luc HERZOG remercie en effet toutes celles et ceux qui ont aidé à la collecte des annonces de la brochure accompagnant l'événement, qu'il coordonne. Il se réjouit de ce qu'elle ait conduit à rassembler la 2^{ème} plus grosse somme de ces 13 dernières années, à savoir environ 8 500 € nets, et de l'intérêt manifesté par 15 à 16 nouveaux annonceurs.

Au mieux, ces bonnes nouvelles ne font cependant que compenser, à l'inverse, des mauvaises surprises, comme le coût des verres, payés beaucoup plus chers cette année du fait des tensions sur la matière première.

Parmi les principales satisfactions liées à la fête, pour M. BEYER, rejoint à ce propos par M. le Maire, il rappelle le très beau et émouvant moment qu'a constitué la remise d'un chèque du syndicat viticole, très conséquent, à l'association COLMAR UKRAINE, produit de la vente, durant l'été, d'une cuvée spéciale, geste qui a du reste constitué le principal don dont a bénéficié l'association. Le Ministre présent, M. Olivier BECHT, en a lui-même visiblement été très ému, témoigne M. le Maire.

L'événement s'est clôturé, rappelle-t-il, le dimanche soir, surtout pour les habitants, autour du concert d'un très bon groupe, sur la place du Château. Ne manquait plus, pour en faire un moment encore plus mémorable, que le feu d'artifice, prévu mais qui a dû être annulé, un arrêté préfectoral interdisant tout tir de cette nature, dans le cadre de la sécheresse actuelle. Les articles pyrotechniques devraient cependant pouvoir soit être employées en une autre future occasion ou, plus vraisemblablement encore, être revendues, comme l'indique M. BEYER.

Plus personnellement, et en conclusion, ce dernier remercie M. le Maire pour lui avoir attribué, lors de la fête, l'une des clés de la ville, qu'il partage avec l'ensemble du Comité des Fêtes, des liens d'amitié forts et une cohésion à toute épreuve existant entre tous ses membres, rappelle-t-il, qui seuls rendent possible l'organisation d'un tel événement.

Comité consultatif Action sociale

Mme Véronique HELE rappelle aux élus le nouveau passage du Marathon de COLMAR dans les rues de la cité, le 11 septembre, selon le même parcours qu'habituellement. Une réunion préparatoire avec les bénévoles mobilisés à cette occasion se tiendra le 6 septembre prochain, signale-t-elle.

La soirée d'accueil des nouveaux habitants a d'autre part été déplacée au 07 octobre, à 19h00, au Château, en informe-t-elle les élus.

Enfin, cinq séances « à l'aise sur le net » devaient être organisées par la Mutualité sociale agricole à brève échéance, en mairie. Le faible nombre d'inscrits, deux seulement à ce stade, fait cependant courir le risque de leur possible annulation. Elle s'interroge sur la pertinence de ces rendez-vous à présent qu'une conseillère numérique, employée par la communauté de communes, sera présente en mairie un lundi sur deux et répondra à ce type d'attentes.

Communications diverses :

- Une première réunion pour le lancement des préparatifs (étude préalable) du déploiement de la vidéoprotection se tiendra le 15 septembre prochain ;
- M. le Maire rend compte du constat d'un ensablement ponctuel du réseau intercommunal d'assainissement de la route de Wettolsheim, auquel il sera rapidement remédié au travers de l'intervention imminente d'un camion hydrocureur ;
- Mme Marie-Pascale STOESSLE signale un apparent début d'affaissement de voirie, place de l'Eglise. Le service technique communal sera chargé de se rendre au plus vite sur place et d'apporter les suites adéquates à ce signalement ;
- M. Christian BEYER s'enquiert de la réparation du panneau lumineux, heurté par des poids lourds ces derniers mois, sans qu'il n'ait en effet encore, pour l'heure, pu être remis en état, ce qui ne devrait cependant plus guère tarder à présent, lui est-il répondu ;
- M. Patrick HAMELIN soulève une constatation qu'il a faite à propos des récents travaux d'aménagement du carrefour de la place Charles de Gaulle : il lui semble qu'une quantité significative de gravillons se désolidarisent déjà du revêtement en résine du plateau surélevé.

Du point de vue de la circulation à ce niveau, d'autre part, il estime que la position d'un des stops dudit carrefour serait à revoir, et observe par ailleurs que de nombreux camping-cars continuent à emprunter la rue de Hautvillers dans le sens descendant, en direction de la place Charles de Gaulle, en dépit de plusieurs discussions tenues à ce propos, en diverses occasions, dont il estime qu'elles tardent à trouver leur concrétisation. La réglementation locale à ce propos sera en effet revue, et rapidement rendue effective, lui est-il confirmé.

- Mme Hélène ZOUINKA rappelle à l'assemblée le projet de l'association locale Exa Team Monocycle d'organiser la coupe de France 2023 de cette discipline à EGUISHHEIM. L'association vient à nouveau de récolter 30 médailles à l'édition 2022, signale-t-elle. L'éventualité d'une présentation de leur projet devant le Conseil municipal est débattue, sans que ne soit définitivement encore tranchée la question de savoir si ce sera durant une séance publique ou lors d'une simple réunion de travail informelle.
- Le sujet de l'extension de la mairie est rapidement évoqué, et sera du reste à l'ordre du jour d'une telle prochaine réunion informelle.

À cet égard, Mme Marie-Pascale STOESSLE évoque les récentes et conséquentes subventions nouvellement annoncées par la Première Ministre Elisabeth BORNE, 1,5 milliard d'euros étant annoncés pour les accompagner les collectivités dans leur transition écologique, et appelle à se positionner sans guère tarder et à présenter ce projet d'extension.

M. le Maire approuve cette proposition, et déclare qu'il veillera à orienter le projet de telle manière à être éligible au maximum d'aides, rappelle que d'autres dossiers communaux récents ou en cours ont pu bénéficier de taux d'aides très conséquents, de 70 à 80 %

- Les prochaines réunions du Conseil municipal sont prévisionnellement fixées aux 4 octobre, 9 novembre, 14 décembre 2022 et au 10 janvier 2023.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,
M. le Maire clôt la séance à 22h00.*

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées par le Conseil municipal le 1^{er} septembre 2022, numérotées de 1 à 8.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

Étant rappelé qu'étaient présents les membres suivants du Conseil municipal :

M. Claude CENTLIVRE, Maire, M. Denis KUSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2^{ème} Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Véronique HELE, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Christian BEYER (à compter du point n° 5), Alexandra WEBER-HINZ.

POINT 1 : Procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 5 et 19 juillet 2022

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire par le Conseil municipal

POINT 3 : Personnel communal

3-1 : Projet de recrutement d'un agent administratif pour surcroît temporaire d'activité

3-2 : Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques

POINT 4 : Affaires cynégétiques

POINT 5 : Affaires foncières et dossiers de voirie

5-1 : Projet d'abandon de l'aménagement du sentier piétonnier rue des Fleurs – route de Wettolsheim

5-2 : Demande de classement en domaine public d'une parcelle rue du Tokay

5-3 : Projet d'aménagement futur de voirie rue Pasteur – travaux préliminaires d'enfouissement de lignes électriques aériennes

POINT 6 : Projet d'aménagement du parking de la rue des Trois Châteaux

POINT 7 : Rapports annuels 2021 du service de l'assainissement et de structures intercommunales

7-1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement – exercice 2021

7-2 : Rapport annuel 2021 – Territoire d'énergie Alsace

7-3 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'Ill – exercice 2021

POINT 8 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Le Maire,
M. Claude CENTLIVRE

Le secrétaire de séance,
M. Thierry REYMANN